

# ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Vétos-Entraide, Arcachon, jeudi 17 mars 2005

Etaient présents :

Thierry JOURDAN (Président)

Vincent DATTEE (Vice-président)

Jean-Claude GANSEL (Secrétaire général)

Bénédictte OUDART (Secrétaire adjointe)

Laurent SAKAROVITCH (Trésorier)

Artagnan ZILBER (Trésorier adjoint)

Daniel DJABRI

Edith BEAUMONT-GRAFF

Jean BOULAY

Jacques CARREAU

Hélène CHAMOIX

Corinne CROLOT

Christine PERDREAU

Mr et Mme MARQUET (auditeurs libres)

Notre Président, Thierry JOURDAN ouvre la séance de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Vétos-Entraide en ce Jeudi 17 mars 2005.

Cette Assemblée Générale Extraordinaire se réunit dans le but de modifier les statuts de l'Association Vétos-Entraide.

Nous votons maintenant chacune de ces motions.

- 1. Présentation de la 1ère résolution (modification de l'objet – extension de l'aide morale et psychique aux ASV) – **vote** : *Pour*, unanimité.
- 2. Présentation de la 2ème résolution (modification des moyens d'action – extension de l'aide morale et psychique aux ASV) – **vote** : *Pour*, unanimité.
- 3. Présentation de la 3ème résolution (restriction du droit de vote des membres bienfaiteurs lorsque ceux-ci sont des personnalités morales) – **vote** : *Pour*, unanimité.
- 4. Présentation de la 4ème résolution (modification de la composition du bureau : création d'un deuxième poste de vice-Président) – **vote** : *Pour*, unanimité.
- 5. Présentation de la 5ème résolution (restriction à 6 du nombre de mandats de un an consécutifs pour un membre du bureau) – **vote** : *Pour*, unanimité.
- 6. Présentation de la 6ème résolution (restriction à 2 du nombre de mandats consécutifs de trois ans pour un membre du Conseil d'Administration) – **vote** : *Pour*, unanimité.
- 7. Présentation de la 7ème résolution (modification de l'article XVI : Afin de pouvoir coupler les Assemblées Générales de Vétos-Entraide avec les RNV, il est décidé que l'exercice social 2005 ayant débuté le 1er janvier 2005 sera clôturé le 31 juillet 2005. Les exercices suivants débiteront le 1er août de l'année N-1 et se clôtureront le 31 juillet de l'année N) – **vote** : *Pour*, unanimité.
- 8. Présentation de la 8ème résolution (modification de l'article XV.1.1 : remplacement du 31décembre par le 31 juillet) – **vote** : *Pour*, unanimité
- 9. Présentation de la 9ème résolution (modification de l'article 7 afin d'inclure Bérangère SAKAROVITCH dans la liste des membres fondateurs) – **vote** : *Pour*, unanimité